

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
18e séance
tenue le
mardi 26 octobre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M. ARELLANO RESENDIZ (Mexique)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

(j) INTEGRATION DE L'ECONOMIE DES PAYS EN TRANSITION A L'ECONOMIE MONDIALE
(suite)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
(suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.18
17 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Mongbe (Bénin), M. Arellano Resendiz (Mexique),
Vice-Président, prend la présidence

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

j) INTEGRATION DE L'ECONOMIE DES PAYS EN TRANSITION A L'ECONOMIE MONDIALE
(suite)

Projet de résolution sur l'intégration à l'économie mondiale des pays en
transition qui ont délaissé l'économie planifiée au profit de l'économie de
marché (A/C.2/48/L.6)

1. M. LUEDIG (Estonie) présente le projet de résolution au nom de ses
coauteurs, auxquels se sont joints l'Azerbaïdjan, le Nicaragua et la Slovaquie.
Il espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
(suite)

Projet de résolution sur la coopération internationale accrue en vue de trouver
une solution permanente au problème de la dette extérieure des pays en
développement (A/C.2/48/L.5)

2. M. R. JARAMILLO (Colombie) présente le projet de résolution au nom de ses
auteurs, auxquels s'est jointe l'ex-République yougoslave de Macédoine.

3. Il faudrait insérer après le paragraphe 8 le paragraphe ci-après, qui a été
omis par inadvertance :

"Souligne que l'allègement concerté, par les pays développés, du
fardeau de la dette des pays en développement est déterminant pour la
croissance des pays en développement, qui est elle-même déterminante
pour la croissance de l'économie mondiale;"

De même, au paragraphe 14, il faudrait insérer le membre de phrase "en tenant
compte de la situation des pays à revenus moyens et, en particulier, de celle
des pays à faibles revenus" après les mots "pays en développement".

4. L'intervenant espère que le projet sera adopté par consensus.

ORGANISATION DES TRAVAUX

5. Le PRESIDENT note que l'Assemblée générale a décidé, à sa 36e séance
plénière, d'inscrire à son ordre du jour un point supplémentaire (le point 169)
intitulé "Assistance économique aux Etats touchés par l'application des
résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions à l'encontre de la
République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)" et de le renvoyer à
la Deuxième Commission. En l'absence d'objection, il considérera que la
Commission souhaite examiner ce point en même temps que les autres points de
l'ordre du jour traitant de l'assistance, à savoir les points 100, 101, 102,
103, 105, 98 et 41 de l'ordre du jour.

6. Il en est ainsi décidé.

7. Le PRESIDENT dit que le rapport du Secrétaire général sur l'Institut des
Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) n'est pas encore
disponible et que la Commission ne sera donc pas en mesure d'examiner la
question y relative de l'ordre du jour le 29 octobre, comme cela était prévu.

8. M. R. JARAMILLO (Colombie) dit que sa délégation s'inquiète vivement du fait que le Secrétariat ne soit pas en mesure de fournir de documentation à la Commission en temps voulu. Il faut remédier à cette situation.

9. Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant du Mexique, dit qu'il partage l'inquiétude exprimée par le représentant de la Colombie.

10. M. VAN DE CRAEN (Belgique) dit que les retards apportés à la publication du rapport sur l'UNITAR freinent les travaux de la Commission.

11. M. PEDROSO (Cuba) dit que les nombreux retards apportés à la publication des documents sont alarmants. Il faut, en dépit des contraintes financières de l'Organisation, veiller à ce que ces retards ne fassent pas obstacle aux travaux de la présente session.

12 Le PRESIDENT dit que l'affaire sera portée à la connaissance des autorités compétentes du Secrétariat.

La séance est levée à 10 h 50.